

Intervention au conseil de l'Europe le 15 octobre 2014

Bonjour, je suis Bernard BARANOWSKI conducteur routier sur véhicule 44tonnes depuis 27 ans. Je représente la Fédération Syndicale CGT dans la branche Transport Routier.

La CGT a signé en septembre 2010, la charte régionale sur l'hygiène de vie et la prévention des addictions en Midi Pyrénées pour lutter dans le domaine des transports routiers contre tous types d'addictions, grâce à la dotation (gratuite) pour toute entreprise signataire d'un kit de sensibilisation.

Pour notre organisation syndicale, la signature de cette charte était importante car l'image de marque des conducteurs routiers était fortement dégradée auprès du grand public suite à plusieurs accidents de la route où était mis en cause des poids lourds avec alcool au volant. Plusieurs reportages diffusés à la télévision sur notre profession, ont mis en avant l'existence de « fontaine à vin » dans les restaurants routiers. C'est pourquoi patrons et salariés, nous avons voulu conjointement prendre « à bras le corps » cette problématique et anticiper toute législation.

Le comportement addictif des salariés augmente fortement les risques d'accidents du travail.

En plus de l'alcool et des drogues, d'autres addictions comme la dépendance aux jeux sur internet peut avoir des conséquences graves pour la santé d'un salarié, car elle va être prise sur du temps de sommeil du salarié, ce qui diminuera sa vigilance au travail.

Il faut comprendre que pour notre organisation syndicale, l'addiction doit être plus considérée comme une maladie que pour autre chose. Quand nous avons négocié la charte de lutte contre les addictions en Midi Pyrénées, notre souci était que les employeurs ne profitent pas d'information portée à leur connaissance sur des comportements addictifs de certains de leurs salariés pour les licencier, mais bien pour faire de la prévention envers eux.

Pour la CGT et en ce qui me concerne comme représentant des salariés, la prévention ne doit pas être synonyme de sanctions.

Ce n'est pas en licenciant le salarié qu'on résout son problème d'addictions, bien au contraire. Il est nécessaire que le salarié puisse être mis en confiance et accompagné dans ses démarches de soins, soit par des professionnels de santé au travail, soit par des organisations associatives de luttés pour la désintoxication.

Chaque employeur qui s'engage dans cette démarche après avoir signé la charte, doit en respecter l'esprit. Il doit distribuer un support informatique sous forme de DVD ou de clef USB à chaque salarié, qui est libre ensuite de le visionner à sa guise soit à son domicile, soit dans l'entreprise, et de manière totalement confidentielle.

Ce moyen de diffusion du kit de sensibilisation a pour objet non pas de faire culpabiliser un salarié envers les addictions, mais de faire prendre conscience des conséquences de l'addiction sur sa santé, sa vie professionnelle et privée ainsi que sur celles des autres.

Notre engagement CGT dans la charte a pour objectif :

- ✓ Que le support informatique soit distribué aux salariés en accord avec les représentants du personnel de chaque entreprise engagée dans le processus ;
- ✓ Que chaque salarié soit protégé de toutes sanctions disciplinaires suite à une éventuelle reconnaissance d'addiction ; qu'il puisse être accompagné par la médecine du travail et les services sociaux de l'entreprise dans ses démarches, et être mieux pris en considération par l'employeur ;
- ✓ Que chaque salarié puisse s'autoévaluer en toute confidentialité, sans être victime d'une quelconque discrimination.

Nous nous félicitons aussi de cet accord qui a pu être réalisé grâce aux services de l'Etat et de la CARSAT ainsi que de l'engagement des employeurs.

Nous espérons enfin que cette charte aura pu aider des salariés, mais aussi qu'elle aura permis de revaloriser l'image de notre profession.

Et je remercie tout particulièrement Christine BOY de l'AFT (l'Association de Développement de la Formation dans les Transports) qui a impulsé toute la

démarche dans notre région Midi Pyrénées pour aboutir à la mise en place de cette charte.

Je vous remercie de votre attention.